

Motivation de vote

25 janvier 2021

La CFE-CGC a voté contre le projet immobilier « Campus Montpellier ».

En effet, les élus CFE-CGC Orange déplorent le calendrier social et les stratégies de la DO GSO pour restreindre les prérogatives des représentants du personnel, comme par exemple la mise sous pression de la CSSCT Temporaire, le refus d'un report d'avis, la non présentation du rapport d'expertise de TECHNOLIGIA en séance...

Cela traduit la pauvreté du dialogue social à la DO GSO.

La CFE-CGC s'inquiète des conséquences d'un tel projet et des choix faits par la Direction sur :

- ✓ la pollution du site et le suivi de la dépollution
- ✓ les conditions de travail liées à une nouvelle organisation du travail,
- ✓ l'impact de l'environnement dynamique, « Flex desk » ou « SBF (Sans Bureau Fixe) » sur le travail,
- ✓ la capacité des locaux à apporter le contexte approprié à la réalisation des différentes activités,
- ✓ la densification des espaces de travail et le ratio moyen d'espace par poste de travail,
- ✓ les environnements de travail et les aménagements des espaces de travail,
- ✓ les espaces de services et les espaces communs
- ✓ l'équilibre vie privée – vie professionnelle,
- ✓ les nouveaux modes managériaux dans ces nouveaux environnements,
- ✓ le positionnement physique des managers au sein des équipes,
- ✓ l'accessibilité du site et les parkings,
- ✓ les temps et conditions de transports,
- ✓ l'ambition numérique du projet et en particulier l'usage de services numériques pouvant limiter les libertés des salariés ou la maîtrise de l'usage de leurs données personnelles,
- ✓ l'impact sur le télétravail (télétravail contraint vs télétravail choisi),
- ✓ la cohésion et le partage dans les équipes et entre les unités

Nous souhaitons aussi insister sur certaines préconisations de la CSSCT Transverse pour lesquelles nous attendons des actions concrètes de la direction :

1. **La Pollution et la préconisation 4** : Réaliser des mesures périodiques de COV (en particulier TCE) dans les piézomètres à proximité de l'implantation du projet d'Orange jusqu'à l'atteinte des objectifs de réhabilitation.
2. **L'accessibilité au site et la préconisation 5 et 7** : Prise en compte réelle et induite de l'accroissement des temps de trajets (engorgement du trafic, difficulté pour se garer, détour pour garde d'enfants etc...) avec un outil qui prend en compte la congestion du trafic. Mesures financières pour compenser l'allongement des temps de trajets, les coûts supplémentaires, la prise en charge des transports en commun, l'achat ou le renouvellement d'un véhicule, d'un deux-roues motorisé, d'un vélo...
3. **L'environnement de travail et la préconisation 1** : réaffecter des m2 de « surfaces annexes » aux « surfaces de bureau », là où les surfaces de bureau allouées sont inadaptées à l'activité. Privilégier dans les espaces ouverts, l'espacement des postes plutôt que la multiplication en positions de repli.
4. **L'organisation du travail et le « flex-office » (appelé aussi espace dynamique) et la préconisation 2**: intégrer à la programmation du projet le principe du poste attribuable, du poste attribué outre le poste adapté.
5. **L'acoustique et les nuisances visuelles et la préconisation 1** : Diminuer les densités d'implantation dans les espaces ouverts les plus denses caractérisés par une activité téléphonique et collaborative importante. Avoir une réflexion sur les espaces de travail inférieur à 7m2/personne, ainsi que ceux pour lesquels il est constaté un écart à la moyenne. Réattribuer des m2 et modifier certaines implantations quand cela semble nécessaire.

Avant de conclure, nous remercions le cabinet TECHNOLOGIA pour son expertise et les membres de la CSSCT Temporaire pour leurs travaux.

Nous souhaitons l'ouverture d'une négociation locale pour définir l'accompagnement des salariés impactés par ce projet et la définition d'un calendrier de négociation.

Merci pour vos actions à venir et pour votre réponse à notre dernier point.